

Portail clients de Pronovo

Instruction dans les rôles

Pronovo fait avancer la digitalisation. Les demandes de subvention pour les rétributions uniques d'installations photovoltaïques (RU PV) doivent être soumises en ligne via le portail clients Pronovo. Au sein du portail clients Pronovo, différents rôles gèrent les autorisations individuelles d'accès et de traitement.

Une fois le processus simple d'enregistrement réalisé, le portail clients Pronovo est à votre disposition et la saisie d'une demande peut commencer.

Au sein du portail clients Pronovo, différents rôles gèrent les autorisations individuelles d'accès et de traitement.

Vue d'ensemble des rôles:

À l'avenir, nous distinguerons les autorisations et rôles suivants dans le portail clients de Pronovo:

Rôles entreprises	Rôle	Tâche
	Exploitant-e d'installation	Crée des demandes au nom de l'entreprise
	Mandataire	Crée des demandes pour des tiers au nom de l'entreprise
	Auditeur-riche accrédité-e	Certification de l'installation
	Organe de certification (≤ 99.99 kW)	Certification de l'installation
	Gestionnaire de réseau de distribution	Points de mesure pour la certification
	Fonction d'assistance	Soutient les autres rôles
Rôles privés	Rôle	Tâche
	Exploitant-e d'installation	Crée une demande pour lui ou elle-même
	Mandataire	Crée une demande pour d'autres

L'objectif est que vous puissiez travailler efficacement dans chaque rôle.

Vous trouverez des questions spécifiques à chaque rôle ainsi que leurs réponses (FAQ) sur la fiche d'information correspondante.

Description des rôles (numéro de la fiche d'information du rôle correspondant)

1. Exploitant-e d'installation (rôles privés et rôles entreprises)

Ce rôle est autorisé à soumettre une demande propre de subvention pour rétribution unique (RU) d'installations photovoltaïques (demande de subvention RU). Vous pouvez le faire en tant que particulier ou de collaborateur/collaboratrice d'une entreprise.

2. Mandataire (rôles privés et rôles entreprises)

Ce rôle est autorisé à soumettre une demande de subvention RU pour une partie tierce. Pour ce faire, une procuration écrite des exploitant(e)s d'installation est requise. Il peut le faire en tant que particulier ou de collaborateur/collaboratrice d'une entreprise.

3. Auditeur/auditrice accrédité(e) (rôles entreprises)

Ce rôle est habilité à certifier des installations ≥ 30 kVA. Il entre les données pertinentes dans le registre «Certification». Il est mandaté par e-mail dont l'envoi est déclenché par le/la requérant(e).

4. Organe de certification (≤ 99.99 kW) (personnes autorisées à contrôler les installations à basse tension, gestionnaires de réseau de distribution)

Ce rôle est habilité à certifier des installations ≤ 99.99 kW. Il entre les données pertinentes dans le registre «Certification». Il est mandaté par un e-mail dont l'envoi est déclenché par le/la requérant(e).

5. Gestionnaire de réseau de distribution (rôle entreprises)

Ce rôle est habilité à saisir les points de mesure dans le registre «Certification». Il est mandaté par un e-mail dont l'envoi est déclenché par le/la requérant(e). L'installation peut ensuite être certifiée.

6. Fonction d'assistance (rôle entreprises)

Dans ce rôle, il est possible de procéder à des saisies de données, par exemple pour assurer le soutien administratif des rôles entreprises correspondants. L'autorisation pour la confirmation finale «Conclure la certification» ou «Transmettre la demande» n'incombe cependant pas à ce rôle.

Vous trouverez des questions spécifiques à chaque rôle et leurs réponses sur la fiche d'information correspondante.